

L'assurance multirisque pour protéger votre habitation et votre famille en toute sécurité.

Pour l'assurance de votre logement,
vous pouvez compter sur l'exigence
et le savoir-faire du spécialiste.
Avec Protection Logement, vous assurez
tous les risques qui lui sont liés...



UNE ASSURANCE HABITATION COMPLÈTE

- Tempête - Grêle - Neige - Foudre,
- Dommages électriques,
- Denrées en congélateur,
- Catastrophes naturelles et technologiques,
- Dégâts des eaux - Gel,
- Vol - Vandalisme,
- Agression sur la voie publique,
- Responsabilité civile familiale et privée,
- Responsabilité civile locataire ou propriétaire,
- Responsabilité civile du fait d'accidents corporels entre membres de la famille,
- Défense et recours,
- Assistance au domicile,
- Service de renseignements juridiques,
- Biens mobiliers en voyages et villégiatures.

UN INVESTISSEMENT LOCATIF

- **Propriétaire non occupant (PNO) ou loueur en meublé** : garanties des dommages immobiliers et de vos responsabilités vis-à-vis des locataires, des tiers et des voisins.

LES MEILLEURES CONDITIONS DE GARANTIE

COMPAREZ VOTRE CONTRAT !

- **Tempêtes** : antennes, volets, gouttières non exclues, ainsi que les avalanches,
- **Dégâts des eaux** : garantie des débordements de récipients, infiltrations par façade, refoulements d'égouts, eaux de ruissellement, inondations et débordements de rivières non catastrophes naturelles, fuites sur canalisations enterrées,
- **Vol** : par fausse qualité, introduction clandestine ou fausse clef, vandalisme, frais de remplacement des serrures suite à perte de clef,
- **Bris des glaces** : y compris panneaux solaires et véranda,
- **Responsabilité civile** : garanties du fait des activités de baby sitting, assistante maternelle agréée ou non agréée, accueil d'enfants ou d'adultes à domicile (handicapés par exemple),
- **Responsabilité civile du fait de l'utilisation d'engins autoportés**, et/ou de bateaux jusqu'à 6 mètres ou 6 CV,
- **Responsabilité civile en cas de location d'un lieu** pour fête ou réunion familiale.

DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION AVANTAGEUSES

- Pas de notion de surface de pièce principale !,
- Une définition complète de vos biens immobiliers qui comprennent : clôtures, portail, murs de soutènement, arbres et plantations,
- Les dépendances sous même toiture assurées sans limitation de surface,
- Les dépendances séparées assurées sans surprime jusqu'à 50 m²,
- Mobilier et électroménager assurés en valeur à neuf jusqu'à 5 ans,
- Le parking loué ou en propriété à une adresse différente est assuré.



ENCORE D'AUTRES « PLUS » SUR VOTRE CONTRAT PROTECTION LOGEMENT

- La prise en charge de mensualités de votre prêt, ainsi qu'une solution de relogement temporaire si le logement assuré devient inhabitable à la suite d'un sinistre garanti,
- La prise en charge de votre cotisation « P.L. » pendant un an en cas de licenciement de vous-même ou de votre conjoint,
- Si vous faites construire votre maison, son assurance gratuite à partir du moment où elle est « hors d'eau / hors d'air »,
- **4 options disponibles** pour compléter vos garanties :
 - > Piscine,
 - > Individuelle scolaire,
 - > Protection Juridique complète,
 - > Garanties des accidents de la vie.



Soyez un assuré avisé : **COMPAREZ !**

VOTRE CONTACT

Pour souscrire, c'est très simple :

Faites votre demande auprès de votre agence Immo de France.

VOUS POUVEZ CHOISIR :

- Un capital mobilier par Pièce Principale de : **3 000 €, 5 000 €, 10 000 € ou 15 000 €.**
- Un pourcentage d'objets de valeur assurés de : **0 %, 10 % ou 20 %.**

 **ASSURANCES & CONSEILS**
courtage et audit d'assurances

ASSURANCES & CONSEILS 24 avenue des Grésillons - 92601 Asnières Cedex - Tél : 01 46 888 100 - www.groupeac.fr
S.A. de courtage d'assurances au capital de 725.250 € - RCS Nanterre B 328622220 - SIRET 32862222000056 - NAF 6622Z - TVA FR91328622220
Assurance de responsabilité et garantie financière conformes aux articles L 512-6 et 7 du code des assurances - ORIAS : 07023176 (www.orias.fr)
Les réclamations éventuelles sont à adresser à notre Secrétaire Général - Autorité de contrôle : ACP (www.banque-france.fr/acp)
Courtier d'assurances, nous ne sommes soumis à aucune obligation d'exclusivité avec une ou des sociétés d'assurances